

N°54

Décembre 2011

# LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON





Le Conseil communal vous souhaite  
le plus beau et le plus doux Noël.

Il formule des vœux de santé, bonheur et de  
réussite pour chacun en 2012.

Le Conseil communal

## ***Entretien des routes en hiver***

**A partir du 1<sup>er</sup> décembre.**

Afin de permettre le travail de déblaiement de la neige sur nos routes, les habitants de nos villages sont priés de ne pas stationner leurs voitures et autres véhicules sur la voie publique. Nous vous recommandons d'utiliser les places de parc privées ou les places de parc publiques.

Par ailleurs, une circulaire du service des ponts et chaussées nous rappelle qu'il est formellement interdit de remettre la neige sur la chaussée, elle doit être évacuée ou poussée sur les propriétés privées.

---

## ***Abords des écoles – centres des villages***

Nous rappelons aux automobilistes que le droit sur la circulation routière précise que la vitesse doit toujours être adaptée aux circonstances, soit aux conditions de la route, de la circulation et aux endroits où la visibilité n'est pas bonne.

Chaque automobiliste doit adapter sa vitesse et sa manière de conduire aux abords des écoles et dans les quartiers d'habitation et penser aux enfants et aux piétons qui s'y trouvent. Leur enfant, celui du voisin ou d'une connaissance, un papa ou une maman traversera peut-être un jour, sans réellement faire attention à la voiture qui arrive.

**N'attendons pas qu'un accident grave ne survienne pour réagir !**

---

## ***Eclairage public***

Dans le cadre de l'action lancée par le Groupe E « Eclairer mieux en consommant moins d'énergie », la commune a effectué une première phase d'assainissement de l'éclairage public.

Les ampoules utilisées depuis longtemps pour les candélabres publics ne seront plus fabriquées dans le futur, faisant place à une nouvelle technologie de fabrication et à l'utilisation d'autres composants.

Les candélabres publics doivent ainsi subir une adaptation pour pouvoir fonctionner avec de nouvelles ampoules, plus écologiques et surtout moins gourmandes en énergie.

L'assainissement de l'éclairage public va se poursuivre encore sur 4 années, de manière à répartir les frais financiers.

## ***Eau potable***

Le Conseil communal a été de nombreuses fois averti que des coupures d'eau se produisaient régulièrement chaque soir dans le quartier des Loyettes à Villars-sous-Mont.

Des investigations et des tests ont été menés, malheureusement sans pouvoir remédier à ces problèmes.

Lors d'essais réalisés dans le courant du mois d'octobre dernier sur un autre « chantier », nous avons découvert une défectuosité sur le réseau de Grandvillard. En effet, une conduite installée en 1970 se détériore et le revêtement intérieur du tuyau se détache. Nous pensons que ces éléments sont à l'origine des nombreuses coupures d'eau.

Le revêtement provoque des bouchons qui se déplacent au gré du courant de l'eau et en fonction des échanges d'eau entre les deux communes.

Cette conduite sert de conduite de liaison avec notre réseau communal pour alimenter le village de Villars-sous-Mont.

Actuellement, le village de Villars-sous-Mont est alimenté exclusivement par le réseau de Grandvillard, jusqu'au remplacement de la conduite défectueuse prévue ce printemps, par la commune de Grandvillard.

Nous espérons que ces problèmes de coupure d'eau seront résolus par la mise à neuf de cette conduite défectueuse. Si cela ne devait pas suffire, nous avons prévu un montant au budget 2012 pour procéder à des améliorations supplémentaires.

Au niveau de la défense incendie, l'approvisionnement en eau a été renforcé par l'amenée d'une conduite provisoire entre la Sarine et le centre village.

---

## ***Administration***

Le site internet de la commune a fait peau neuve et il est maintenant en ligne. De nombreuses informations y sont publiées.

L'adresse : [www.bas-intyamon.ch](http://www.bas-intyamon.ch)

Bonne visite !



## **ORCOC – Protection de la population – organe communal de conduite**

Selon la loi sur la protection de la population, les communes ont l'obligation de mettre en place un organe communal de conduite.

Cet organe :

- ✓ intervient en cas d'événements extraordinaires ;
- ✓ assure la préparation, notamment en planifiant l'engagement, en proposant à l'autorité communale l'adoption des mesures nécessaires et en organisant l'instruction ;
- ✓ conduit l'engagement, notamment en coordonnant les opérations et en assurant la liaison avec les organisations partenaires ;
- ✓ collabore à l'analyse des risques, ainsi qu'à l'accomplissement de tâches dans le domaine de la prévention.

Les trois communes de la vallée se sont regroupées pour exécuter ces tâches.

**Nous recherchons des personnes, libérées de tout engagement (pompier, police ou militaire), en qualité de responsables de secteur.**

Pour connaître le cahier des charges et obtenir des renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à :

M. Bernard Grangier  
Conseiller communal  
tél. 079 632 43 68

M. Martial Grandjean  
Chef ORCOC  
tél. 079 560 56 10



## ***Ecole d'Estavannens***

Le chantier a gardé sa vitesse de croisière, grâce à des entreprises motivées et soigneuses, à des architectes vigilants, et aussi à une météo clémente durant l'automne.

Le gros œuvre est maintenant terminé et les travaux consistent à aménager l'intérieur des bâtiments.

Dans le nouveau bâtiment, les salles de classe et les différents locaux prennent forme.

Dans l'ancien bâtiment, les travaux de démontage sont terminés et l'aménagement des nouveaux espaces se met en place. Du sol au plafond, tout a été repensé.

Le planning est pour l'instant tenu et le bâtiment pourra accueillir, comme promis, la première volée d'élèves pour la rentrée scolaire 2012/2013.

---

## ***Taxe sur les sacs officiels pour déchets ménagers***

Les communes de l'Intyamont gèrent ensemble le ramassage des déchets urbains et la taxe sur les sacs officiels. Le tarif des sacs officiel est demeuré inchangé depuis 2001. Or, une augmentation sensible des coûts du service des ramassages s'est faite sentir ; à la demande des Communes de Haut-Intyamont et de Grandvillard, il a ainsi été décidé d'adapter la taxe au sac de 5 %, soit :

- sacs de 17 litres (rouleau de 10 pièces), de CHF 10.00 à CHF 10.50
  - sacs de 35 litres (rouleau de 10 pièces), de CHF 20.00 à CHF 21.00
  - sacs de 60 litres (rouleau de 10 pièces), de CHF 30.00 à CHF 31.50
  - sacs de 110 litres (rouleau de 5 pièces), de CHF 23.50 à CHF 24.70
  - containers – ramassage au kilo de CHF 0.33 à CHF 0.35
-

# ***Déchets toxiques ménagers – Directives concernant leur élimination***

La population a la possibilité d'éliminer ses déchets toxiques en les apportant à la STEP, selon l'horaire établi.

## **A. Liste des déchets acceptés (poids maximal : 15 kg)**

- produits pour nettoyer, détartrer, déboucher
- bains et produits chimiques pour la photographie
- solvants ménagers (détachants, diluants)
- peintures, vernis, colles, décapants
- déchets de mercure (par ex. thermomètres)
- pesticides
- produits phytosanitaires, herbicides, engrais
- produits pour la conservation du bois
- piles, batteries et accumulateurs usagers (sans plomb)
- médicaments périmés

## **B. Conditions générales**

**Seuls les déchets cités sous lettre A, livrés occasionnellement, en petites quantités, par des privés, sont acceptés.**

Les toxiques ménagers devraient être rapportés, en priorité, dans les commerces ou les drogueries.

Les déchets produits par l'artisanat, l'agriculture et l'industrie sont à acheminer vers les fournisseurs des produits ou vers un centre agréé ; ils ne sont donc pas acceptés par la STEP.

Les médicaments périmés devraient être rapportés dans les pharmacies.

Seules des petites quantités de peinture provenant de « fonds de garage privé » sont acceptées ; les peintures de rénovation ou de construction sont à rapporter dans les commerces.

Les tubes fluorescents et les batteries au plomb ne sont pas acceptés.

Les autres déchets spéciaux (déchets provenant d'artisans, d'industriels, ainsi que les grosses quantités émanant de privés) doivent être éliminés dans les centres de collecte agréés (adresses à disposition auprès de l'administration communale).

## **C. Horaire et lieu**

**Le mercredi, entre 13.30 h. et 16.00 h. à la STEP de Broc (En Fulet, 1636 Broc) ou sur rendez-vous téléphonique au 026 921 27 16.**

## ***Parc Naturel régional Gruyère – Pays d'Enhaut***

Le 6 septembre 2011, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a reconnu le PNR d'importance nationale pour une période de 10 ans, soit de 2012 à 2021.

Une fête, à laquelle toute la population est invitée, est organisée

**le 4 février 2012 à Montbovon, dès 15.30 h.**

Au programme : musique, animation, soupe de chalet.

Pour le PNR, ce sera un grand jour, celui de la réception officielle du fameux label. L'OFEV viendra remettre au Parc, devant les autorités cantonales et communales, cet important signe de reconnaissance.

---

### ***Guichet Fribourg pour tous***

La Direction de la Santé et des affaires sociales (DSAS) a ouvert à Fribourg une boutique d'information et d'orientation sociale

**« *Fribourg pour tous* »**

Destiné à toute la population du canton, ce guichet garantit un accès simple et convivial à des informations sociales personnalisées, dans les deux langues du canton. Les informations fournies doivent permettre aux usagers de s'orienter au sein du dispositif d'action sociale vers les services d'aide professionnelle, ceci en toute confidentialité et gratuitement.

Adresse :

#### ***FRIBOURG POUR TOUS***

Information et orientation sociales

Rue du Criblet 13

1700 Fribourg

hotline (Lu-Ma-Je-Ve), de 14.00 h à 18.00 h : 0848 246 246

E-mail : [fribourgpourtous@fr.ch](mailto:fribourgpourtous@fr.ch)

Web : [www.fribourgpourtous.ch](http://www.fribourgpourtous.ch)

Horaires d'ouverture et d'accueil :

Lundi, mardi et vendredi : de 12.00 h. à 18.00 h.

Mercredi et samedi : de 09.00 h à 13.00 h.

Jeudi : de 12.00 h. à 19.00 h.



## ***Bas-Intyamou***

### **2011 en quelques chiffres, c'est à ce jour :**

(Situation au 2 décembre 2011)

1166 personnes résidentes dont

- Enney : 568
- Estavannens 383
- Villars-sous-Mont 215

826 citoyennes et citoyens

15 naissances

4 décès

118 personnes arrivées en 2011

86 personnes parties



256 personnes sont âgées entre 0 et 18 ans

741 personnes sont âgées entre 18 et 65 ans

169 personnes sont âgées de plus de 65 ans

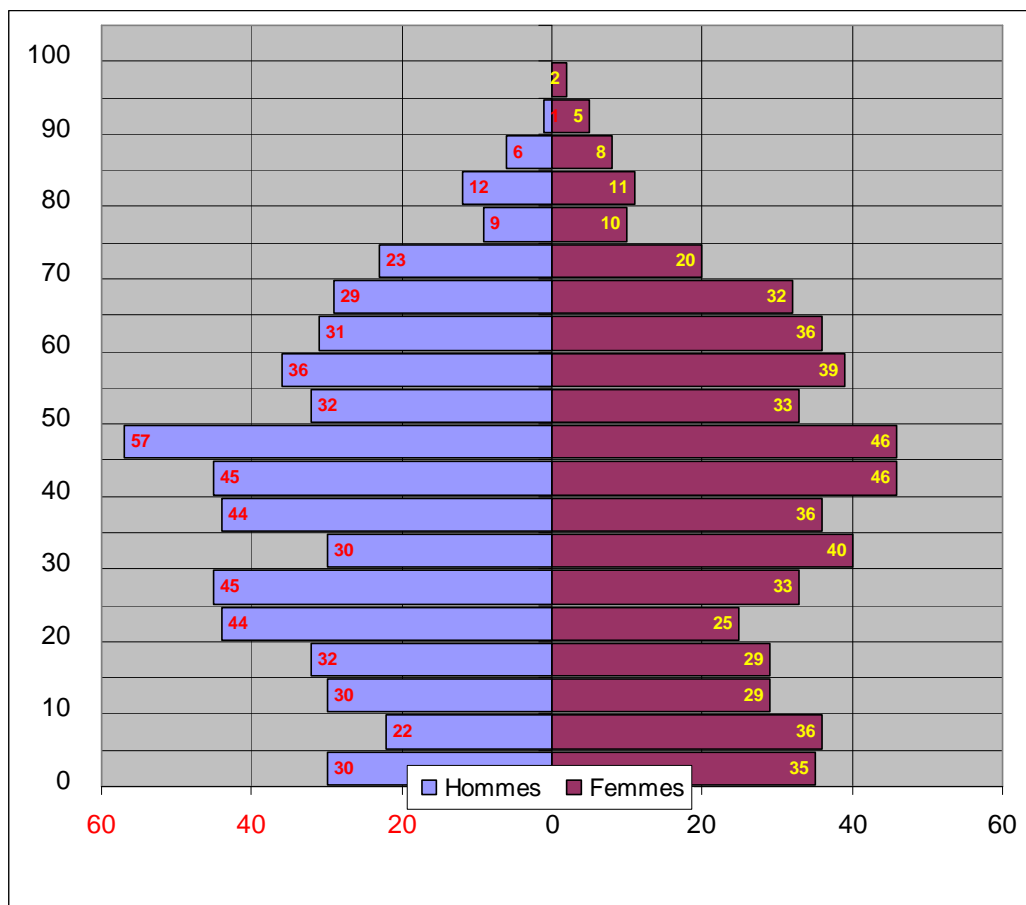
La doyenne de la commune est Mme Berthe Pochon, 98 ans. Elle réside à Enney, auprès de sa fille.

Le doyen de la commune est M. Alfred Gremaud, 92 ans ; il réside au Home de Villars-sous-Mont .

# Pyramide des âges

Date: 02.12.2011

Tranches d'âge	Hommes	Femmes
0	40	42
5	27	41
10	24	36
15	33	30
20	41	25
25	36	37
30	34	39
35	55	36
40	38	44
45	53	47
50	35	36
55	31	46
60	41	37
65	27	36
70	24	22
75	14	12
80	11	9
85	6	8
90	2	8
95		3
100		
<b>Total</b>	<b>572</b>	<b>594</b>



## ***Nouveaux citoyens***

Le 11 novembre dernier, le Conseil communal a invité les nouveaux citoyens pour une réception officielle. S'en est suivi un moment d'échange et de convivialité fort agréable autour d'une succulente fondue.



*Mégane Zweidler, Ludovic Moret, Ludovic Scyboz et tout devant Lucie Grangier  
9 jeunes gens manquaient à l'appel.*

## **Pro Senectute**

L'Association Pro Senectute Fribourg propose différents services pour les personnes de 60 ans et plus :

- un service de nettoyage
- une aide pour remplir sa déclaration d'impôts

Pour tout renseignement utile, il y a lieu de contacter Mme Suzanne Reidy, Pro Senectute, Chemin de la Redoute 9, 1752 Villars-sur-Glâne  
Tél. 026 347 12 40



## *Foyer de jour La Famille au Jardin*

### **La Famille au Jardin**

Foyer de Jour pour personnes présentant d'importants troubles de la mémoire, de type Alzheimer.

Römerswil 4  
1717 St-Ursen

Tél. 026 3212013  
Fax 026 3213924

E-Mail: [info@la-famille-au-jardin.ch](mailto:info@la-famille-au-jardin.ch)

Pour information

**026 321 20 13**

[www.la-famille-au-jardin.ch](http://www.la-famille-au-jardin.ch)

**Le foyer de jour « La Famille au Jardin »** accueille en journée, les personnes présentant d'importants troubles de la mémoire de type Alzheimer.

**Nous sommes ouverts du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00.**

**La Famille au Jardin offre pour la personne elle-même :** un accueil personnalisé, une aide physique et morale dans tous les domaines nécessaires. Une vie sociale avec de la convivialité, des activités adaptées aux ressources de chacun.

**Pour la famille :** une journée de répit aussi souvent que désirée. L'assurance d'une prise en charge de la personne accueillie par un personnel qualifié, dans des conditions de sécurité et de bien-être.

**Le coût d'une journée en foyer est de fr. 50.- par jour. Sur demande, le transport peut être organisé**

**NOUS CHERCHONS DES CHAUFFEURS BENEVOLES POUR LE TRANSPORT : intéressé ?  
tél. 026 322 70 34 M. Clément**

## ***Attention au feu***

Nous sommes entrés depuis quelques temps dans l'Avent et chacun s'affaire à ses décorations de Noël.

Les bougies symbolisent l'espoir et la vie, elles diffusent une lumière chaleureuse. Mais ces petites flammes scintillantes causent chaque année plus de mille incendies en Suisse.

Aussi, nous vous recommandons la plus grande prudence lorsque les bougies de Noël sont allumées. Les sapins sont montés et décorés de plus en plus tôt et ils sèchent rapidement dans nos appartements bien chauffés.

Dans votre salon, le roi des forêts mérite un support stable et rempli d'eau. Fixées en bout de branches, les bougies sont dangereuses car elles ne tiennent pas. Donc ne jamais allumer une chandelle à moins de 30 cm d'une branche.

Pour plus de sécurité, optez pour une guirlande électrique.

Bien à l'abri des dangers, la fête n'en sera que plus belle.



---

## ***Le coin des musiciens***



**Concerts de Noël de la  
Société de Musique  
l'Amicale-Vudallaz d'Albeuve-Enney  
et du Club des Accordéonistes de Bulle**

***Samedi 17 décembre 2011 à 20h15 à l'église de Neirivue***

***Dimanche 18 décembre 2011 à 17h00 à l'église de Bulle***

Direction : Lionel Chapuis

## ***Evasion..... Voyages..... Rêves..... Réalités***

Un local agréable et accueillant, une hôtesse souriante et disponible !

Dès votre entrée dans ce lieu, les mots et les images vous feront pénétrer tantôt dans un monde de rêve, de joies, de rires ; tantôt ils vous rendront mélancoliques ou vous toucheront aux larmes. Ils pourront aussi vous mener à la découverte de lieux inconnus et féeriques ou tout simplement vous apporter un peu de détente bienvenue dans la frénésie des jours qui filent...

Mais quel est donc ce lieu magique ? Située dans le charmant village d'Albeuve, c'est la **Bibliothèque régionale de l'Intyamon** où tous les gens de la vallée, comme ceux d'ailleurs, peuvent avec bonheur trouver le livre de leur choix aux heures d'ouverture ci-après :

Lundi	15.30 h.	17.30 h.
Mercredi	14.30 h.	16.30 h.
Vendredi	18.30 h.	20.30 h.

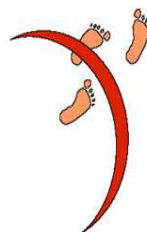
### Juillet-Août

Vendredi	18.30 h.	20.30 h.
----------	----------	----------



---

## ***Crèche A Petits Pas***



crèche & nursery

**A Petits Pas...**

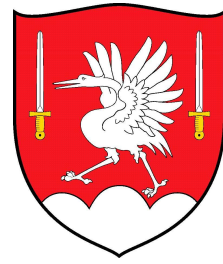
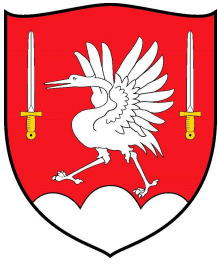
Route de l'Intyamon 316 / 1663 Epagny

Téléphone : 026 / 921.39.96

La Crèche A Petits Pas déménagera prochainement.






Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, c'est au centre du village de Broc que la crèche ouvrira ses portes. Elle profitera de locaux plus spacieux.

---



## HORAIRE

### DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

<b>Adresse postale</b>		Commune de Bas-Intyamou 1667 Enney
<b>Téléphone</b>		026 921 81 00
<b>Fax</b>		026 921 81 09
<b>Web</b>		<a href="http://www.bas-intyamou.ch">www.bas-intyamou.ch</a>
<b>E-Mail</b>		<a href="mailto:commune@bas-intyamou.ch">commune@bas-intyamou.ch</a>

### HEURES D'OUVERTURE

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
<b>Lundi</b>	<b>FERME</b>	<b>14H00 – 17H30</b>
<b>Mardi</b>	<b>08H30 – 11H30</b>	<b>FERME</b>
<b>Mercredi</b>	<b>FERME</b>	<b>FERME</b>
<b>Jeudi</b>	<b>FERME</b>	<b>14H00 – 19H00</b>
<b>Vendredi</b>	<b>08H30 – 11H30</b>	<b>FERME</b>

**L'administration communale sera fermée  
du vendredi 23 décembre 2011 au  
dimanche 8 janvier 2012**